

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 35/1711 :**

CCAS : subvention complémentaire de fonctionnement 2024

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

**ABSENTS :**

MM. FERDE Thérèse, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Accusé de réception en préfecture  
N° 20241021-35-1711-DE  
Date de l'émission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024  
Michel FONTAINE

**Affaire n°35/1711 : CCAS : subvention complémentaire de fonctionnement 2024.**

*Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal n° 30/1383 en date du 14 décembre 2023 une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 de 7 000 000 € a été accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Afin de garantir l'exécution de sa mission de service public jusqu'en fin d'année dans le contexte socio-économique actuel impacté par une succession de crises, le C.C.A.S. sollicite une subvention complémentaire de 200 000 €.

Le financement de cette mesure fera l'objet d'une prochaine décision budgétaire modificative.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- DE VOTER une subvention complémentaire de 200 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- DE PRELEVER les crédits sur la ligne budgétaire 420-657363-26-CCAS.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

  
Michel FONTAINE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241021-35-1711-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024